

LA "CROIX"
 La Salle de Lecture
 Assemblée Législative 5 avr. 07
JOSEPH BÉGIN
 Directeur-Propriétaire
ABONNEMENTS
 Payables d'avance)
 CANADA ET ETATS-UNIS
 1 an, \$2; 6 mois, \$1
 EN VILLE (Par la Poste)
 1 an, \$2; 6 mois, \$1
 ÉTRANGER (Union postale)
 1 an, 2.25; 6 mois, 1.25

La Croix

IN HOC SIGNO VINCES

66, RUE NOTRE-DAME-EST, MONTREAL.
 VIS-A-VIS DU PALAIS DE JUSTICE
 Boîte de Poste 2175

Afin de faciliter la propagande de la CROIX nous avons établi des conditions spéciales en faveur de nouveaux abonnés seulement :

3 abonnements de 1 an	\$4
5 " "	6
10 " "	10

Journal Catholique et Indépendant publié à Montréal

Téléphone : Bell Est 2281

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, AGRICULTURE, ETC.

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse est une mission perpétuelle.

LEON XIII.

Leur vrai programme.

Le débat, qui à récemment eu lieu, à la Chambre des députés de France, sur la politique gouvernementale, est plein d'enseignements, bons à recueillir même en notre pays, car la franc-maçonnerie française qui détient le pouvoir chez nos cousins offre avec la franc-maçonnerie canadienne des ressemblances révélatrices d'une même origine et des mêmes aspirations.

C'est tout d'abord le discours prononcé par M. Briand, ministre de l'instruction publique et des cultes, qui mérite d'attirer l'attention. L'orateur essaie bien, il est vrai, d'y représenter la séparation de l'Église et de l'État, œuvre de déloyauté, de violence et de spoliation, comme la base d'un régime de paix, de justice et de droit; mais la conclusion intransigeante de sa harangue dément cette thèse qui ne peut être, dans la bouche de l'organe du gouvernement, que le comble de l'hypocrisie ou le comble de l'ironie.

Les hommes d'État dignes de ce nom, ceux qui jugent avec calme et prévoient l'avenir, sont d'accord, même lorsqu'ils n'appartiennent pas à l'Église, pour reconnaître que la crise religieuse, suscitée en France par la rupture du Concordat, ne peut être conjurée que par une loyale entente avec le Saint-Siège.

Or, pourquoi le Pape refuse-t-il de ratifier la nouvelle législation française? Les termes mêmes de ce refus en indiquent clairement le motif. Ce qui détermine l'attitude du Souverain Pontife, ce n'est pas, quoiqu'on en ait dit, la question d'argent, c'est la question de liberté. Que cette dernière question soit résolue, que l'indépendance de la hiérarchie ecclésiastique soit reconnue et garantie, tout annonce que l'on pourrait aboutir, non pas sans doute à une solution pleinement satisfaisante, mais au moins à un *modus vivendi*, pacificateur et tolérable. Cependant le gouvernement français déclare qu'entrer dans cette voie et engager des pourparlers propres à assurer à l'Église les garanties demandées, il ne le fera jamais. Ce serait, dit-il, reculer et abdiquer. En réalité, ce serait, au contraire, apaiser et conclure. Si donc la République s'opiniâtre dans ses desseins, c'est qu'elle poursuit non pas une œuvre d'affranchissement, mais une œuvre de compression et d'oppression, c'est qu'elle veut continuer la guerre et qu'elle entend en vivre. Voilà pour la franc-maçonnerie le dernier mot de la tolérance, de la justice et de la liberté! — *Et nunc erudimini.*

Mais, à vrai dire, les déclarations intransigeantes de M. Briand pâlisent à côté du langage, beaucoup plus explicite, d'un de ses collègues, M. Viviani. Appelé à développer et à justifier le programme du nouveau département du travail, ce ministre a fait, avec l'assentiment des autres membres du cabinet et notamment avec celui de M. Clemenceau, président du conseil, une profession de

foi — il faut bien employer ce mot! — nettement *socialiste et athée*.

On a lu ses paroles cyniques, sans précédent, croyons-nous, dans les annales gouvernementales et dont la Chambre a voté, d'enthousiasme, à une majorité considérable, l'affichage dans toutes les communes de France. L'athéisme devient ainsi *l'irreligion d'État* de la République française. Il a été le but, maintenant avoué, de toute la politique scolaire républicaine et ce but est, à l'heure présente, assez pleinement atteint pour qu'au *surnaturalisme religieux*, désormais amoindri, on puisse substituer le *surnaturalisme économique*, c'est-à-dire la poursuite persévérante et acharnée de l'idéal socialiste. C'est la vraie raison d'être du ministère du travail.

"Nous avons éteint dans le Ciel des lumières qu'on ne rallumera plus."

Occupons-nous maintenant de créer et d'aménager le Paradis terrestre! Si ce langage a soulevé les protestations immédiates des consciences chrétiennes révoltées, il est accueilli, par contre, avec une débordante allégresse dans la presse gouvernementale maçonnique et jacobine de France.

Seuls quelques journaux républicains modérés formulent, au nom des intérêts conservateurs et des prétendus principes de la Révolution française, des réserves au sujet de l'affirmation hardie de cette doctrine nouvelle. "Nous cherchons en vain," écrit le *Journal des Débats*, dans le "citoyen futur qu'on nous annonce l'homme futur qu'on nous promet. "Nous le voyons enchaîné sous la triple chaîne de l'État-patron qui lui ôte la liberté de son travail, de l'État-roi qui limite son activité politique, de l'État-pape qui prétend lui imposer son nihilisme où le "droit du plus fort est le seul vrai." Et la feuille parisienne de conclure, hélas! avec trop d'optimisme certain: "Jamais l'idéal des hommes n'a été traité avec plus de mépris et ce serait à désespérer de l'esprit humain s'il ne prenait pas un jour sa revanche."

Pour notre part, en nous plaçant au seul point de vue national, qui n'est sûrement pas le plus important, nous dirons: Voilà l'aboutissement de cette œuvre, aujourd'hui avouée, d'irreligion! Voilà où l'on mène un pays sous prétexte de neutralité, de sécularisation, d'émancipation intellectuelle!... Sur les ruines de l'ordre religieux et moral on prépare l'installation du socialisme vainqueur, c'est-à-dire le règne de la barbarie démagogique, de la destruction universelle et de l'anarchie continue. N'est-ce pas le cas d'adapter à la situation actuelle, ce mot, d'une victime du premier Bloc français: "O progrès que de crimes on commet en ton nom!"

NOTE

Qu'on n'oublie pas que, pour 25 cents, nous enverrons la CROIX à tout nouvel abonné, durant trois mois.

Les ambassadeurs d'Italie et de France ont remis à la Sublime Porte une note identique annonçant au gouvernement ottoman le passage définitif sous le protectorat italien d'un certain nombre d'établissements religieux appartenant à la mission dominicaine, à Constantinople et à Smyrne, et à la mission franciscaine, en Tripolitaine et en Cyrénaïque.

Le Convent maçonnique français de 1906

NI DIEU NI MAÎTRE!

Puisque le maçonnisme anglo-saxon et le maçonnisme français, c'est-à-dire la Grande Loge d'Angleterre et le Gr. Or. de France, combattent parallèlement, sur tous les points du globe, donc aussi en Canada, pour le succès final de l'œuvre maçonnique universelle (1), il est très nécessaire pour le Canada catholique et français de bien connaître ce que le Gr. Or. fait et prépare en France. On saura par là même ce que le maçonnisme français et anglais veut faire et prépare en Canada.

Or, le Gr. Or. de France a tenu en septembre 1906, à Paris, un *convent* dans lequel la maçonnerie a porté ses regards en avant et en arrière: en arrière pour voir si toutes les résolutions prises secrètement en loges, si toutes les lois préparées dans les *convents* précédents ont été bien fidèlement et bien officiellement exécutés, dans le monde "profane," par les FF. du parlement et du gouvernement de la Rép. française.

Et le Grand-Orient a été satisfait de ce coup d'œil jeté en arrière. Les FF. ont aussi jeté les regards en avant afin de décréter ce qu'il leur restait à faire pour "écraser l'Infâme", la religion chrétienne—selon le mot du F. Arouet, dit Voltaire—et enfin pour "écraser Dieu"—selon le mot du F. de Lannessan.

Or, les FF. du Gr. Or. se sont occupés plus spécialement, en septembre 1906, à travailler à l'ABOLITION SOCIALISTE DE LA PROPRIÉTÉ.

A l'une de ses dernières séances le *convent* a entendu le rapport du F. Emile Chauvin, député de Seine-et-Marne au parlement de la Rép. française, sur la "question des rapports du capital et du travail."

Le F. rapporteur a rappelé que, dès 1903, la "fédération maçonnique" s'était prononcée en faveur de la *socialisation* de tous les "monopoles" détenus par la "classe capitaliste"—c'est-à-dire de la confiscation "collectiviste" des usines, ateliers, fabriques, mines, des industries en général organisées, soutenues par des patrons possédant du capital, fruit du travail accumulé et de l'économie, par des actionnaires, et enfin par tous les détenteurs de la *richesse* condamnée au *partage* au nom de la *fraternité* et de l'*égalité*—entendues comme on les entend en loge.

Il a rappelé que la "Fédération maçonnique" avait voté la remise, par l'État confisicateur, de toutes les entreprises, de toutes les industries, de toutes les propriétés aux mains des travailleurs "organisés" par le socialisme, c'est-à-dire aux mains des ouvriers socialistes.

C'est là ce que veut dire le *collectivisme*, en jargon maçonnique.

Confirmant cette décision, le *convent* de 1906 avait proclamé que la franc-maçonnerie devait poursuivre sa lutte contre l'*oppression capitaliste*, comme jadis elle avait lutté contre la "théocratie dogmatique."

En 1906, la commission maçonnique du *convent* a recherché si "l'état du salariat pouvait être provisoirement amélioré," et elle a conclu à sa disparition par l'application d'un ensemble de moyens tenus cachés.

(1) F. Dequaire *dixit* (*Bulletin du Gr. Or. de France*, no d'août-septembre 1894, p. 117.)

Les conclusions du rapport ont été adoptées à l'unanimité.

Ainsi la destruction de la grande propriété, du capital servant à alimenter le travail industriel, commercial, etc., doit, selon le plan maçonnique universel, dont le Gr. Or. de France est l'un des exécuteurs, suivre nécessairement, logiquement et fatalement, de nos jours, la guerre à la Religion chrétienne, au catholicisme, à l'Église.

Qu'en pensent MM. les bourgeois, libéraux ou conservateurs, du Canada? Qu'en pensent MM. les industriels, MM. les banquiers, MM. les commerçants?

Qu'en pensent MM. les propriétaires de terres, d'immeubles, de capitaux?

C'est à eux surtout que je signale aussi les conclusions suivantes du F. Debierre, "grand orateur" du Grand Orient de France, au *convent* de 1906:

"Dieu et Maître!" enseignait le passé. L'avenir répond: "Ni Dieu ni Maître!" parce que "Dieu et Maître" c'est la synthèse de l'autocratie et de la servitude...

"La lutte n'est pas finie, elle commence."

Ni Dieu ni Maître! Le *credo* de l'anarchie, en propres termes, est donc aussi celui de la maçonnerie.

Il en résulte, à la dernière évidence, que l'anarchie et la bombe sortent directement du maçonnisme anti-chrétien, athée et satanique.

C'est la première fois que l'identité absolue de la franc-maçonnerie et de l'anarchie se trouve aussi carrément avouée. Il n'est plus possible aujourd'hui d'en douter un seul instant...

Cette déclaration indique dès à présent l'œuvre à laquelle l'*Emancipation* de Montréal, et ses alliés du maçonnisme anglais, en Canada, doivent nécessairement se vouer, en vertu des traités secrets qui unissent toutes les loges de n'importe quelle langue, race ou pays.

Le cri de guerre sociale et civile: "Ni Dieu ni Maître" est, en toute réalité, le vrai cri de guerre du maçonnisme international universel.

Le F. Debierre, parlant au nom de la maçonnerie française, en 1906, n'a fait que confirmer, du reste, ce que le F. grand maître Anghera disait au F. Giuseppe Garibaldi—l'idole de l'Angleterre protestants et maçonnique—le 5 avril 1860, lors de l'initiation, à Palerme, de cette canaille rouge au grade suprême de la franc-maçonnerie italienne:

"La *Propriété*, la *Religion*, la *Loi*, ce sont les trois mortels ennemis de la franc-maçonnerie que tu auras à combattre désormais... Ni la *Loi*, ni la *Propriété*, ni la *Religion* ne peuvent s'imposer à l'homme... De ces trois ennemis infâmes c'est la *Religion* qui doit être le souci constant de tes attaques meurtrières... parce que c'est en tuant la *Religion* que nous aurons à notre merci la *Loi* et la *Propriété*!..."

Et le F. Debierre a eu soin d'indiquer que pour arriver à tuer la *Propriété* il fallait achever de tuer la *Religion*. Après avoir dénoncé l'Encyclique pontificale et la "Soumission humiliante des évêques de France aux Ordres de Rome," clameur de rage qui devient un hommage éclatant rendu à l'épiscopat français, le F. Debierre s'est écrié:

"La *séparation* est faite. Mais tant que la *Séparation* n'aura point pénétré au sein du *foyer familial* et que les femmes et les enfants se rendront à la messe et au confessionnal, tandis que le père de famille ira censurer le prêtre en réunion publique, la *Séparation* ne sera qu'un fard qui masquera la persistance de l'assujettissement de la conscience à la folie

confessionnelle (la Religion) ou la soumission hypocrite aux intérêts personnels."

Ce qui veut dire qu'il faut non seulement fermer les églises et supprimer le culte catholique, mais encore s'emparer de tous les enfants pour leur inoculer le virus de l'impie par l'école laïque de l'État anti-chrétien ou athée, par l'école obligatoire, par la corruption surtout de la jeunesse, de la jeune fille et de la femme...

Tel est le programme de la franc-maçonnerie en Canada comme partout...

Catholiques canadiens, méditons les menaces que renferme ce programme: il nous inspirera de salutaires et généreuses résolutions pour l'avenir.

ANTI-MAÇON.

SOUSCRIPTIONS POUR LA "CROIX"

"Amicus"	\$5.00
Un catholique du Manitoba	25.00
Un lecteur, de Saint-Laurent, près Montréal	3.00
Un catholique de Montréal	5.00
F. D., Montréal	10.00
Un religieux, Montréal	6.00
Un abonné	3.00
Pour la défense de la "Croix"	1.00
Un abonné, ptre, Sém. Québec ..	2.00
Un abonné de Saint-Paul d'Abbotsford	3.00
Un lecteur de Saint-Adrien de Ham	1.25
Un curé de Montréal	2.00
"Théophile"	5.00

S. G. Mgr BEGIN

— ET —
MGR FEVRE

Le 10 novembre dernier, nous disions, dans la CROIX, en parlant du livre de Mgr Fèvre sur la *Vie et les travaux de J.-P. Tardivel*, dont nous venions de recevoir un exemplaire:

"On se demande, cependant, si l'auteur n'a pas porté des jugements trop sévères sur certains personnages canadiens, notamment sur le cardinal Taschereau."

Et depuis, nous n'avons cessé de croire que Mgr Fèvre, bien qu'il nous eût donné des pages admirables que nous avons tenu, en maintes occasions, à apprécier à leur valeur, avait jugé témérairement le prédécesseur de S. G. Mgr Bégin.

Dans une lettre adressée à un de ses amis du Canada et qui a paru dans la CROIX du 26 janvier, Mgr Fèvre nous reproche même amèrement d'avoir trouvé à redire à ses jugements sur le cardinal Taschereau.

Nous faisons ces quelques remarques afin que nos lecteurs connaissent bien toute notre pensée à l'égard de ce livre qui, sans ces quelques écarts, aurait été d'un grand mérite.

S. G. Mgr Bégin, archevêque de Québec, dans une circulaire à son clergé, datée du 29 janvier, apprécie, de son côté, en les termes suivants, l'œuvre du prélat romain:

"Vous n'ignorez pas sans doute, l'émotion que cause dans le public canadien le livre récemment publié par Mgr Justin Fèvre, sur la *Vie et les travaux* de Monsieur J.-P. Tardivel.

"Obéissant non aux impertinentes adjurations de certains journaux (la *Vigie*, etc. Note de la R.), mais aux inspirations de ma conscience, j'ai lu cet ouvrage, et

J'ai le regret de constater, et le pénible devoir de déclarer qu'à côté de nombreuses pages fortement écrites, et d'observations doctrinales très judicieuses, il renferme, concernant les hommes et les choses de notre pays, des appréciations manifestement inexactes, parfois même souverainement injustes.

"Ce n'est pas ici une polémique que je viens soulever : c'est une protestation que, en ma qualité d'archevêque de Québec, je me vois contraint de faire contre quelques-uns de ces jugements, échappés, j'aime à le croire, à la bonne foi de l'auteur.

"Je laisse de côté certaines remarques faites au cours de l'ouvrage sur l'état passé et présent des esprits et des doctrines au Canada ; remarques auxquelles le distingué prélat a lui-même, dans un post-scriptum, jugé sage d'apporter quelques réserves. Notre histoire religieuse et nos conditions sociales sont tellement complexes qu'il faut, surtout quand on entreprend de les juger à distance, des renseignements bien authentiques, et un esprit bien libre de toute idée préconçue, pour ne pas faire fausse route.

"Ce que je désire relever dans cette lettre, c'est le langage vraiment injurieux dont Mgr Fèvre se sert à l'adresse du vénérable prince de l'Eglise qui illustra pendant tant d'années le siège archiepiscopal de Québec, et dont le peuple canadien garde avec respect, l'imperissable mémoire.

"Mgr Fèvre semble révoquer en doute le dévouement de l'illustre cardinal Taschereau au Saint-Siège et à la cause sacrée de l'indépendance pontificale. Or, de ce dévouement, toute la vie du vénéré cardinal n'a été qu'une longue preuve. Son premier acte public, comme archevêque, fut de présider dans les salles de l'Université Laval une assemblée de citoyens réunis pour protester contre l'envahissement des Etats Pontificaux et de la Ville de Rome. Peu de temps après il recevait de Pie IX un Bref où nous remarquons les paroles suivantes : "Considérant le respect profond et l'attachement que vous avez pour Nous, Nous n'avions pas le moindre doute que vous ne fussiez encore plus dévoué au milieu des calamités dans lesquelles Nous Nous trouvons actuellement. C'est ce que confirme bien clairement votre lettre en date du 14 avril dernier, surtout si l'on considère et la copie adjointe de la pétition de la population de Québec et la somme qu'elle Nous envoie pour Nous secourir. Assurément, ces vingt-neuf mille noms qui condamnent l'attentat commis contre Nous et qui demandent à leur Reine la protection de Nos droits, attestent de la manière la plus évidente leur foi et leur sincère dévouement au Siège de Saint-Pierre".

"Mgr Fèvre prend occasion de deux lettres collectives des Evêques de la Province de Québec, l'une (1875) condamnant énergiquement l'erreur libérale, l'autre (1877) expliquant de quelle manière il fallait entendre cette condamnation, pour rendre — sur des on-dits — l'archevêque de Québec responsable des interprétations abusives données à ces documents. Et l'auteur aggrave sa faute en rabaisant au niveau d'un vulgaire populacier, faible d'esprit, pusillanime, partial, haineux même, l'homme si éloigné de toute ambition humaine, et de toute recherche personnelle, le caractère si noble, si franc, si élevé que fut Son Eminence le cardinal Taschereau.

"Nous protestons de toutes nos forces contre cette odieuse caricature de l'une de nos gloires religieuses et nationales les plus pures.

"Sans doute, et très justement, Mgr Taschereau, de concert avec ses collègues, condamna les doctrines libérales qu'il voyait avec frayeur s'introduire dans la société canadienne, comme du reste il eût condamné les doctrines de même nature qui depuis, dans nos difficultés scolaires et autres, se sont souvent et diversement affirmées ; et personne n'a perdu le souvenir de la solennelle déclaration signée par lui et par tous les évêques de la Province de Québec, à la suite d'une sentence célèbre de la Cour Suprême du Canada qui heurtait de front les droits les plus sacrés de l'Eglise. Mais non moins justement, et d'accord en cela avec Rome, il voulut faire une distinction entre l'école libérale et certains groupes politiques

où, — sans que ces groupes, considérés en eux-mêmes, tombent sous la condamnation de l'Eglise, — cette école peut compter et compte, en effet, plus ou moins d'adeptes.

"Si Mgr Fèvre eût mieux connu le très digne archevêque dont l'Eglise du Canada pleure encore la perte, s'il eût eu, comme nous, l'avantage de vivre près de lui, et si, par un contact journalier, il eût pu apprécier sa grande droiture d'esprit, sa haute fermeté de caractère, le désintéressement admirable dont il donna jusqu'à la fin de sa vie les plus touchants exemples, jamais sa plume de prélat romain n'eût osé écrire la page regrettable que nous lui reprochons aujourd'hui.

"Et s'il est vrai que l'éminent écrivain entretient l'idée d'écrire l'histoire de l'Eglise catholique en ce pays, nous espérons qu'avant d'assumer une tâche aussi grave, il saura puiser à bonnes sources les informations nécessaires pour faire œuvre d'historien équitable et consciencieux."

LES ANGLAIS
ET
La persécution française

Les Anglais commencent à se rendre compte de l'odieuse persécution religieuse qu'exercent en France les apôtres de la liberté, de l'égalité, et de la fraternité.

Sur les 300 religieuses de l'Assomption qui viennent d'être brutalement expulsées de leurs couvents, un grand nombre ont franchi le détroit. Elles ont trouvé une noble hospitalité dans les maisons de leur Ordre en Angleterre, principalement dans le magnifique établissement de Kensington Square.

D'autre part, l'attitude de la presse britannique commence à se modifier. Après les admirables articles de M. Wilfrid Ward dans le *Dublin Review* et de M. Davey dans la *Saturday Review*, la *Birmingham Daily Post* vient d'en publier un excellent qui met la situation sous son véritable jour. En même temps que le cardinal Logue flétrit les persécuteurs et leurs crimes, le lord maire de Dublin est invité par ses administrés à convoquer un grand meeting "pour protester contre les attentats auxquels la liberté religieuse est en butte en France, et pour demander que tous les biens appartenant à des communautés irlandaises en France soient sauvegardés." A ce propos ajoutons qu'une députation des évêques catholiques d'Irlande s'est rendue auprès de sir Edward Grey pour lui adresser des représentations au sujet du collège irlandais de Paris. Espérons que le ministre des Affaires étrangères montrera plus d'énergie en cette circonstance que son prédécesseur, lord Lansdowne n'en déploya à propos du collège des Bénédictins de Douai.

EN ITALIE

La mauvaise presse continue ses ravages en Italie, notamment à Rome. Sans parler des drames de la "mala vita" auxquels il est impossible de s'arrêter, et dont la presse dite "populaire" n'est pas innocente, voici des crimes dont elle est tout à fait responsable :

Il y a quelques jours, un enfant de 12 ans, un certain Ranau, se pendait ; récemment, un autre enfant, du même âge, s'est aussi pendu dans des conditions identiques.

"Ce second fait, dit justement le *Corriere d'Italia*, entraîne inévitablement cette question : ne vaudrait-il pas mieux en certains journaux abolir certaines chroniques trop suggestives pour des esprits malades."

Ajoutons que le suicide des enfants est aussi un symptôme terrible de l'insuffisance religieuse de l'enseignement public.

Le 'Royal Arcanum'

M. le notaire Charbonneau qui écrit une lettre à la *Vérité*, pour laver le "Royal Arcanum" du péché originel et même habituel dont il est entaché, aurait mieux fait de se taire. Son plaidoyer tourne contre son propre client. Après la lecture de cette lettre, on reste convaincu que le "Royal Arcanum" est loin d'être recommandable, au point de vue religieux et même national.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN IRLANDE

La question de l'enseignement supérieur en Irlande vient de faire un grand pas.

On sait que le principal argument mis en avant par les divers gouvernements qui se sont succédé pour refuser aux catholiques une Université, c'est qu'aujourd'hui la grande Université protestante de Dublin, le collège de la Trinité, est ouvert à tous les étudiants sans distinction de culte. C'est vrai ; mais les évêques d'Irlande, gardiens jaloux de la foi de leurs ouailles, jugeaient non sans raison que celle-ci courrait de grands dangers, si les jeunes catholiques suivaient les cours de l'Université protestante, leur ont formellement interdit l'entrée du collège de la Trinité. L'interdiction épiscopale est strictement observée ; de là, un grief pour les catholiques, dont la plupart des hommes d'Etat anglais, tels que M. Gladstone et Balfour, ont reconnu l'existence en même temps que la nécessité d'y porter remède.

On peut considérer l'enquête qui vient d'être faite sur l'état de l'enseignement supérieur en Irlande comme le premier pas dans cette voie. La Commission à laquelle elle a été confiée se composait de huit membres, dont les lumières et l'impartialité étaient de nature à inspirer la confiance. Ces huit personnages ont déclaré à l'unanimité, moins une voix, que le collège de la Trinité fonctionnait de la façon la plus satisfaisante pour les protestants appartenant à l'Eglise épiscopale d'Irlande — mais non pour les catholiques. Ils ajoutent qu'aucune modification apportée au règlement ou à la constitution de cette Université ne pourrait donner satisfaction aux catholiques, et ils concluent que l'unique solution possible est la fondation d'un nouveau collège exclusivement à l'usage de ces derniers.

Le gouvernement actuel est, dit-on, très favorablement disposé en faveur de l'Irlande. On lui prête l'intention d'accorder à l'île-Sœur une dose d'autonomie qui se rapprochera beaucoup du *Home Rule*. A plus forte raison voudra-t-il lui accorder le redressement d'un grief, dont les tories comme M. Balfour ont constaté le bien fondé. Le rapport de la Commission royale qui vient de paraître facilitera singulièrement sa tâche sous ce rapport.

La troisième assemblée DES EVEQUES FRANCAIS

Voici un rapport aussi complet que possible de la troisième assemblée des évêques français, qui a eu lieu le 15 janvier au château de la Muette, à Paris.

Les assistants étaient au nombre de quatre-vingts. Présidence du cardinal Lecot assisté de Messieurs Gouraud, évêque de Vannes, et Dardolle, évêque de Dijon.

Après quelques mots du président, ils se sont répartis en quatre Commissions dont voici les attributions :

- Première : organisation du culte.
- Deuxième : denier du culte.
- Troisième : organisation des séminaires, les séminaristes au régiment.
- Quatrième : questions diverses (Logement du clergé ; revendications de fondations pieuses ; chant dans les églises, etc.)

Les évêques à raison de 20 membres par commission ont aussitôt commencé l'examen de ces questions et pris connaissance des rapports assez nombreux envoyés à l'assemblée.

A la première séance plénière Mgr Dardolle a communiqué à ses collègues les instructions qu'il avait rapportées de Rome. Ces instructions font connaître les réponses du Souve-

rain Pontife sur certaines questions qui lui avaient été posées, notamment sur la location des presbytères, les dispenses ecclésiastiques, les séminaires, etc. On assure à ce propos dans les milieux religieux que l'évêque de Dijon ne s'est pas rendu à Rome *motu proprio*, mais bien sur l'invitation de Pie X.

Conformément aux précédents, les évêques ont tenu, en ouvrant leur troisième assemblée, à adresser par télégramme au Pape l'assurance de leur fidélité et de leur obéissance dans une lettre collective.

Quoiqu'aucune communication n'ait été faite au public sur cette première réunion plénière, le *Gaulois*, néanmoins, croit pouvoir déduire des opinions émises avant la réunion par la majorité épiscopale :

"Les évêques ont échangé d'abord leur opinion sur l'un des points les plus graves qui leur soient soumis : l'exercice du culte.

"La discussion sur ce point a été très courte et les prélats ont été unanimement d'accord que le culte public ou *publicus* ne saurait être abandonné, mais qu'il faudrait recourir au culte privé qu'à la dernière extrémité, car il aurait cet immense désavantage de priver la grande masse des fidèles de la pratique de la religion.

"Quant à recourir à la loi de 1901, à former, par exemple, des associations de fait, quelques jurisconsultes l'ont proposé. L'opinion générale des évêques sur ce point a été que cela offrirait les plus grands inconvénients et des avantages très peu appréciables."

L'assemblée se serait donc déclarée très vraisemblablement, lorsqu'elle a été consultée sur ce point, pour le maintien du "statu quo" dans l'exercice du culte public. En d'autres termes, le culte continuera à être célébré, comme par le passé, dans les églises, jusqu'à ce que le gouvernement y mette fin par des mesures violentes.

"Quant à la question de la déclaration prescrite par la loi de 1881 sur les réunions, continue le *Gaulois*, de l'avis général des évêques, elle ne se pose même pas, puisqu'elle a été de nouveau condamnée formellement par le Souverain Pontife dans son Encyclique ; elle ne devra pas être tolérée, pas plus de la part des laïques que de la part des ecclésiastiques."

A une autre séance plénière, les évêques ont pris diverses décisions intéressantes. Ils ont répondu affirmativement à la question qui leur était soumise de la location des presbytères appartenant aux communes ou fabriques. La location des presbytères ayant appartenu aux fabriques ne sera autorisée toutefois que dans le cas d'absolue nécessité, par exemple lorsqu'il ne sera pas possible au curé de trouver un autre logement dans la commune.

La location dans les deux cas, ne pourra être également consentie que s'il est demandé un prix raisonnable.

Les membres de la réunion ont également décidé, en principe, sauf quelques légères modifications qui seront arrêtées plus tard, que les grands séminaires pourraient fonctionner transformés en écoles supérieures de théologie sous le régime de la loi de 1875. Les évêques ont maintenu les séminaires qu'en cas d'absolue nécessité, naires diocésains qui ne seront supprimés que faute de sujets ou faute de ressources.

La question du denier du culte a été définitivement réglée.

M. Hyman, ministre des travaux publics, a donné sa démission comme député, qui a été acceptée par M. Laurier. Mais à la demande de ce dernier, il a gardé son portefeuille de ministre. Il y aura donc bientôt une élection dans London, Ontario.

M. Omer Héroux donnera prochainement une conférence, à l'Université Laval, à Montréal.

Adresse de l'épiscopat français AUX EVEQUES ETRANGERS

Les évêques de France réunis au château de la Muette, à Paris, ont répondu en ces termes aux adresses de sympathie des évêques étrangers :

Eminentissimes Seigneurs,

Les évêques de France, réunis pour la troisième fois en assemblée plénière, vous offrent l'hommage de leur profonde reconnaissance pour les témoignages d'union parfaite, d'adhésion sans réserves, de charité fraternelle que vous avez bien voulu leur donner dans leurs épreuves.

Après les témoignages qui leur sont venus de la Chaire de Pierre et du cœur de Pie X, rien ne pouvait leur être plus précieux et plus doux.

Avec nous vous avez condamné les lois injustes ; avec nous vous avez affirmé les droits essentiels et imprescriptibles de l'Eglise ; avec nous vous avez désapprouvé les atteintes graves et douloureuses à la justice et à la liberté. A nos protestations vous avez joint l'autorité et la puissance de vos protestations.

Nos ennemis se sont efforcés de persuader au peuple que notre résistance avait pour principe des opinions politiques, l'influence des partis, l'irritation produite par des luttes déjà anciennes. Toutes ces accusations sont fausses ; mais que prouvent-elles contre vous ?

C'est bien dans la conviction profonde de vos âmes et de vos consciences, c'est pour nous soutenir dans l'accomplissement des devoirs les plus élevés de l'épiscopat que votre voix s'est unie à la nôtre.

Les uns soumis à des gouvernements protestants, les autres citoyens de républiques qui combattent pour le droit et veulent le faire respecter, ceux-ci sujets de monarchies, vous avez parlé comme les évêques de France et vous réclamez pour eux la paix dont vous jouissez.

Ces manifestations de l'épiscopat ne sont pas seulement une force qui confond toutes les accusations et dissipe tous les sophismes, elles sont encore une incomparable démonstration de l'unité catholique.

Au-dessus des frontières, des montagnes et des océans, au-dessus de toutes les divisions qui désolent l'humanité, la vraie voix de l'unité s'est fait entendre : c'est bien l'affirmation de la même doctrine, la revendication des mêmes droits ; ce sont les accents de la même charité, la protestation de soumission complète au bon fils romain, c'est l'union parfaite, indissoluble à la Pierre éternelle qui porte l'Eglise de Dieu.

Rien de pareil ne s'était jamais fait. Sans doute aux siècles passés dans la longue et glorieuse histoire de nos luttes quelques évêques ont envoyé des consolations, mais jamais l'épiscopat n'avait en ce siècle par une telle manifestation et avec tant d'éclat fait resplendir l'unité catholique.

Aussi les prières les plus ardentes des évêques, des prêtres et des fidèles de France monteront vers Dieu pour qu'il répande sur vos personnes vénérables, sur vos clergés et vos peuples les faveurs et les grâces les plus abondantes. L'Eglise de France a été par vos consolations soutenue et fortifiée. Soyez-en remerciés et bénis.

Paris, 16 janvier 1907 (suivent les signatures).

DON CAFASSO

La prochaine livraison de la *Vie des Saints* présente la vie du vénérable Cafasso de Turin, le directeur confesseur de Don Bosco, le Docteur qu'un grand nombre d'évêques venaient consulter dans les difficultés que la nouveauté des temps apportait à l'administration de leurs diocèses. C'est ce saint prêtre qui a donné au clergé de Turin le dicton : *Qui veut être avec Dieu doit être avec le Pape.*

Une déconvenue des mécréants

L'antiquité fabuleuse de l'homme a été, dans tout le cours du XIX^e siècle, un des arguments invoqués avec le plus de persistance par la libre-pensée, en vue de prendre en défaut la Bible.

L'argument, en somme, porte à faux, car il n'y a pas de chronologie biblique inspirée, et les 4,000 ans dans lesquels on a cru longtemps pouvoir enfermer toute l'histoire de l'humanité avant Jésus-Christ, sont tout simplement un calcul établi par des copistes, traducteurs, interprètes des Livres Saints. Mais les mécréants avaient pour but, surtout, de démontrer que l'espèce humaine est dérivée des espèces animales, et que cette transformation s'est continuée pendant des centaines de milliers d'années.

Ils alléguaient à l'appui de leur thèse les restes des hommes fossiles, l'homme de Cannstadt, le crâne du Neanderthal, etc.

Dans la dernière livraison du *Correspondant*, M. de Lapparent, professeur de géologie à l'Institut catholique de Paris, nous apprend que ces prétendus documents de l'humanité primitive, encore presque bestiale, peuvent être mis au rancart, décidément. Ils s'en rapportent, entre autres, à l'enquête de M. le docteur Hugo Obermaier, l'un des contemporains qui ont le mieux approfondi les mystères de l'archéologie préhistorique.

Toute l'histoire de l'homme de Cannstadt provient de ce qu'en 1835, le paléontologiste Jaeger déclarait avoir rencontré, dans une vitrine du musée de Stuttgart, une portion de crâne à côté de quelques vases romains recueillis dans les fouilles de Cannstadt en 1700, c'est-à-dire, 135 ans auparavant. Et Jaeger en inférait que cette portion de crâne provient des mêmes fouilles, fouilles qui avaient mis au jour des débris d'animaux de l'époque quaternaire. De là à affirmer l'existence de l'homme quaternaire, il n'y avait qu'un pas. — Or, le premier catalogue des découvertes de Cannstadt, rédigé en 1700 même, insistait précisément sur l'absence de tous restes humains. Et aucun des savants qui, de 1700 à 1835, se sont occupés des dites fouilles, ne fait mention d'une découverte de ce genre. — Il est donc absolument certain, concluent MM. Obermaier et de Lapparent, que le crâne de Cannstadt n'a pas été trouvé dans les fouilles de 1700.

Quant au crâne du Neanderthal, il a été trouvé en 1856, dans le limon d'une grotte, limon qui ne renfermait, en dehors des susdits restes humains, aucun débris paléontologique permettant de le dater. C'est-à-dire que l'âge de "l'homme du Neanderthal" ne saurait d'aucune manière être défini. D'autant que ni le limon de la grotte, ni l'intérieur même de la grotte, n'ont jamais été décrits. — Cela n'empêche que toute une littérature s'est édiflée autour de "l'homme du Neanderthal" et qu'on a prétendu connaître par intuition non seulement l'anatomie de cet homme, mais ses mœurs, et l'état du monde à l'époque où il a vécu !...

L'article de M. de Lapparent, d'où nous extrayons ces détails, renferme bien d'autres considérations, notamment au sujet de la dernière invasion glaciaire, de sa durée, et des conclusions qu'on a prétendu en tirer, au point de vue de l'antiquité de l'homme. Il nous suffit, sans entrer dans une démonstration accessible seulement aux spécialistes, de signaler ces lignes par lesquelles M. de Lapparent termine sa savante étude :

" Nous avens voulu, écrit-il, mettre les bons esprits en garde contre les excès d'une école qui, sous l'influence de sa passion antireligieuse bien connue, a montré beaucoup trop d'empressement à admettre des choses dont la preuve définitive n'était nullement acquise. Cette école était d'au-

tant moins fondée à agir ainsi que ses représentants ont sans cesse à la bouche les mots de " méthode scientifique " et de " faits positifs ". C'est précisément au nom de ce principe qu'ils se croient le droit de réclamer à grands cris l'introduction, dans l'enseignement vulgaire, des thèses à la propagation desquelles ils se sont voués avec acharnement. Beau triomphe, en vérité, si l'on avait appris aux enfants de France à respecter, comme leurs premiers et indiscutables ancêtres, les hommes de Cannstadt et du Neanderthal, aujourd'hui si pitoyablement descendus de leur piédestal !

" Ce que nous avons tenu à faire ressortir, c'est que, mieux éclairée et dégagée de tout parti-pris, la science positive, celle qui conclut sans hâte, en réclamant des preuves péremptoires, tend à démentir, plutôt qu'à confirmer, les évaluations énormes que beaucoup se plaisent à présenter comme définitives. Qu'il s'agisse des colithes, des hommes fossiles, ou de la date des stations paléolithiques, nous voyons que leurs observations les plus consciencieuses concordent pour rajeunir, et non pour vieillir, relativement aux appréciations du début, les premières manifestations authentiques de l'activité humaine. La leçon qui s'en dégage est donc un rappel décisif à cette prudence, trop facilement oubliée, mais dont les vrais hommes de science ne devraient jamais se départir."

DES TRADUCTEURS, S. V. P.

Le Rév. Père Nunesvais écrit dans les *Fleurs de la Charité* :

" Ce n'est pas pour nous que nous en demandons, mais pour un bon nombre de journaux et même des mieux intentionnés. Le proverbe italien se vérifie, on peut dire tous les jours : *Traduttore, Traditore*. Le public a suivi avec angoisse les péripéties de cette lutte magnifique engagée entre l'Eglise que les menaces ne peuvent ébranler et le Gouvernement français tour à tour brutal avec Clemenceau, sournois et patelin, avec le socialiste Briand chargé des cultes qui n'existent plus. Or, le pauvre public a été très mal renseigné : s'il s'en tient à la lettre des dépêches reproduites par nos quotidiens, le gouvernement français a poussé les concessions jusqu'aux dernières limites, le Pape au contraire est entêté à refuser ce qui doit assurer le bien de l'Eglise. Pourquoi ne pas faire quelques concessions ! D'après les mêmes journaux les évêques français auraient été en majorité pour l'acceptation de la loi, si le Souverain Pontife ne leur avait forcé la main. Or ceci est archi-faux. La grande majorité, pour ne pas dire la presque totalité a déclaré la loi inacceptable à cause de son caractère schismatique.

" Malheureusement nos journaux reçoivent les dépêches de la Presse Associée, sans se douter, au moins semble-t-il, que la juiverie et la franc-maçonnerie contrôlent ce service. Au lieu de traduire brutalement pourquoi ne pas corriger, ne serait-ce que d'un mot les erreurs évidentes, les insinuations méchantes, les suppositions ridicules. On a protesté avec raison, contre les journaux qui citent les discours ou pour mieux dire les blasphèmes d'un Clemenceau ou d'un Viviani, les mensonges doucereux d'un Briand, mais ces journaux sont-ils les seuls coupables ? N'est-il pas regrettable que des rédactions bien intentionnées, au lieu de confier le travail de traduction à un employé quelconque, ne chargent pas un de ses rédacteurs les plus sérieux pour relever, au jour le jour, les erreurs sur des questions d'une telle importance. Ces rédactions se rendent grandement coupables et faussent l'opinion. Comme excuse on pourra dire que le ton du journal montre bien qu'elle est, sur ce sujet, sa façon de penser : sans compter les articles écrits dans le sens le plus chrétien. Malheureusement ces articles ne paraissent que de temps en temps, les dépêches arrivent chaque jour : c'est le petit nombre qui lit les articles de fond, c'est la masse qui dévore les dépêches et puise des idées erronées dans les journaux

les mieux intentionnés. Donnez-nous des traducteurs : peut-être serait-il plus simple de demander des directeurs soucieux de leur responsabilité. "

JOSEPH - EVARISTE

Racheté de l'esclavage
(Des "Missions d'Afrique," Québec.)

Bien émouvante est l'histoire de cet enfant que vous voyez là-bas, le dos labouré de cicatrices, les lobes des oreilles percés et si développés qu'ils tombent presque sur ses épaules. Il paraît vieux, mais il n'a pas ses quatorze ans.

Il y a quelque sept ans, le petit Kuendabune vivait paisible dans son village, avec son père Malipiro et sa mère Kaluba, encore jeunes. On cultivait maïs, sorgho, patates douces, et le reste, sans aucune appréhension. Un jour, on vit les grandes herbes remuer ; au dessus, de temps en temps, apparaissaient des têtes aux longs cheveux crépus, surmontés d'aigrettes de plume. L'enfant était aux champs avec son père et sa mère, s'amusant à débusquer des rats de leurs domaines souterrains. Mais un cri retenti : " Mazi ! Mazi ! " les Mazitu ! (pillards esclavagistes), et de tous côtés des gens affolés courent vers le village. Comme un troupeau de chèvres, poursuivi par des lions, se précipite en bêlant vers son étable, et se presse en foule à la porte pour entrer, ainsi ces pauvres Noirs s'entassaient à la porte de leur village, où ils ne pouvaient passer qu'un à un, poussant des cris d'effroi, tandis qu'arrivaient les brigands. Kuendabune courait de toute la force de ses petites jambes ? tout à coup quelque chose s'abat sur sa tête, et il tombe la face contre terre. Un mazitu, qui l'avait étourdi d'un coup de casse tête, le ligote, le met de côté, et court prendre sa part de la grande curée.

Que se passa-t-il alors dans le village ? Il est facile de se le figurer. Les vieillards et les hommes qui offraient de la résistance étaient tués, les jeunes femmes et les enfants, liés les mains derrière le dos et jetés brutalement la face contre terre, toutes les maisons pillées. Les brigands, après une nuit d'orgie, rassemblèrent leurs prisonniers, les attachèrent par le cou à une longue corde et partirent pour de nouveaux exploits. Tout le butin fait au village fut divisé en paquets dont on chargea les captifs de la veille. Malgré son jeune âge, Kuendabune eut le sien, fort lourd... Le pauvre petit ! la corde passée autour de son cou lui faisait lever la tête, le blessant horriblement et l'empêchant de jeter les yeux à terre ; aussi après quelques heures de marche dans la forêt, il avait le cou déchiré et les pieds ensanglantés.

Quelles douleurs il endura pendant les quinze jours que dura cette chasse à l'homme, qui amenait sans cesse de nouvelles victimes et de nouvelles charges ! Sa tête n'était qu'une plaie ; il fut malade de la fièvre, obligé de marcher quand même, entraîné qu'il était par ses compagnons de route, traîné par le cou ; et quand, épuisé, il tombait, un nerf de bœuf s'abattait brutalement sur son dos. Quelquefois, un homme mourait, on le détachait, et il restait là dans le sentier... toute la caravane l'enjambait et les vautours s'abattaient sur son maigre cadavre. Un matin, malgré les coups, Kuendabune ne put se relever. Froide-ment un de ses bourreaux le détacha et le jeta de côté.

Resté seul, l'enfant, brûlant de fièvre, se traîne à travers le camp désert, boit longuement à unealebasse abandonnée, mange quelques restes de nourriture et recouvre un peu de force. Mais où aller, dans ce pays inconnu ? D'ailleurs il était malade, et ses pieds déchirés et démesurément enflés refusaient de le porter. Il s'assit contre un arbre et se mit à pleurer. Un homme vint, le chargea sur ses épaules et l'emporta dans une vieille hutte pleine de vermine, dans un village abandonné. Il se croyait sauvé, mais il n'était que réservé pour le marché. Les vautours suivent les caravanes pour se repaître des cadavres de ceux qui meurent ; ainsi des hommes cupides viennent ramasser les moins malades, les soignent, puis vont les vendre. Plus lâches que les pillards armés, ils ne

courent aucun danger, et leurs esclaves ont plus de prix parce qu'ils ne sont pas épuisés par une longue marche et par les privations. C'est un de ces hommes qui avait recueilli le petit Kuendabune.

La guérison fut lente, car les plaies des pieds s'étaient envenimées. Et combien de fois, dans ses longs jours d'immobilité forcée, il songea à son petit village où il avait vécu heureux avec son père et sa mère, au milieu des champs de maïs, de sorgho et de patates douces ! Quand il se sentit assez fort, il demanda humblement à son maître la permission d'aller voir sa mère. " Ta mère ! fit celui-ci, où est-elle ? Tu es mon esclave ; si tu me reparles de voir ta mère, je te tuerai. " Il comprit alors l'horreur de sa situation, mais sans se désespérer, il résolut de se sauver. Les circonstances l'y aidèrent, ou plutôt la Providence, qui avait sur lui des vues miséricordieuses.

Un jour, une caravane vint à passer. Furtivement il se mêla aux porteurs, au moment du départ, sans que son maître, qui était absent, pût s'en apercevoir. Mais la fièvre le ressaisit, et en arrivant à une journée de la Mission, où devait passer la caravane, on dut le porter. Ses nouveaux compagnons de route l'abandonnèrent et un chrétien nous le conduisit. Rentré chez lui, son maître ne l'apercevant plus, avait soupçonné qu'il s'était enfui avec la caravane. Il se lança à sa poursuite et, à l'aide des renseignements qu'il recueillit, il arriva à la Mission. " Vous avez volé mon esclave, nous criez-vous. Rendez-le-moi ou payez-moi ! — On te le paiera, bonhomme, lui fut-il répondu ; mais le petit est très malade, il ne vaut pas cher. — Vous l'avez ensorcelé pour le faire mourir. Un garçon que j'aurais bien vendu 200 francs ! sans compter tout le travail qu'il aurait fait chez moi. " On lui jeta de l'étoffe pour 100 francs, et il partit en maugréant, mais content au fond, croyant bien nous avoir vendu un mourant.

Des soins assidus rendirent la santé au petit Kuendabune. C'est maintenant Joseph-Evariste. Au commencement, il a bien craint de tomber une troisième fois dans l'esclavage, mais on l'a vite rassuré, et on lui a raconté que des personnes charitables du Canada touchées des malheurs des pauvres esclaves, nous envoyaient de quoi les racheter, pour en faire des hommes libres (1). Et quand il a été plus instruit, on lui a dit qu'il devait prier pour ces chrétiens généreux. " Oh ! oui, répondit-il, car ils m'ont tiré non-seulement de l'esclavage des hommes, mais aussi de l'esclavage du démon. Ils sont bien bons ces Blancs ; jamais je n'oublierai de prier pour eux. Père, ajoutait-il naïvement, vous écrivez souvent à vos frères de là-bas, dites-leur que le petit Joseph-Evariste prie pour eux et les aime beaucoup : ils sont mes pères eux aussi. "

LOUIS MOLINIER, des P. B.

LA PERSECUTION RELIGIEUSE EN FRANCE

MANIFESTATIONS RELIGIEUSES A ARRAS
HUIT PRÊTRES ARRÊTÉS

A la suite de la lecture de l'Encyclique à la cathédrale d'Arras, une manifestation se produisit à la sortie de Mgr Williez, évêque, qui fut sur son passage acclamé par la population.

En cours de route, le commissaire central de police crut devoir intervenir pour forcer l'allure du cheval attelé à la voiture de l'évêque, et en frappant le cheval cassa sa canne. Exaspérée, la foule se retourna contre la police qui fut huée sur tout le parcours. Arrivé chez l'évêque, le commissaire crut devoir faire intervenir la gendarmerie, barrant ainsi la route à la foule rendue furieuse. Des cris nombreux de : " A bas les casseroles ! " furent poussés et la police, à tort et à travers, procéda à l'arrestation de huit abbés ou prêtres et de quatre civils.

Conduits d'abord à la gendarmerie, les gens arrêtés furent transférés au commis-

(1) Ces rachats coûtent en moyenne 20 piastres. Les personnes qui font cette charité deviennent les parents adoptifs de ces enfants qui portent plus tard au baptême les noms qu'elles-mêmes désirent leur donner.

sariat central de police, où ils furent longuement interrogés et maintenus en état d'arrestation provisoire sous l'inculpation d'outrage à la police.

Toute la soirée, grand mouvement en ville et manifestation devant le commissariat demandant la libération des prisonniers.

A SAINTE-ANNE D'AURAY

Qui ne connaît, parmi nos lecteurs, le célèbre lieu de pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, en France ?

Or, le gouvernement français ayant décidé d'en fermer la basilique et le petit séminaire, et sachant que la population catholique de Sainte-Anne s'y opposerait énergiquement, a envoyé, pour aider ses agents à exécuter son projet, de nombreuses troupes.

Des barricades avaient été formées à la hâte par les catholiques. Mais le village fut cerné en peu de temps, et les catholiques furent refoulés brutalement. Au séminaire, le personnel fut expulsé. A la basilique, après les sommations d'usage, la troupe fractura la principale porte et pénétra dans le majestueux temple.

Fait par surprise, cet inventaire a été accompli de façon aussi ignoble que lâche ; ce n'est que par la force des baïonnettes que les fonctionnaires ont montré leur courage.

Dans une lettre à son clergé, Mgr Bougouin, évêque de Périgueux, énumère les pertes que cause à son diocèse la spoliation gouvernementale :

" 1^o L'évêché, propriété de l'Etat, acheté à un prix très modéré en raison de sa destination, connue des pieux et généreux vendeurs. Il remplaçait l'ancien palais bâti par les évêques de Périgueux.

2^o L'immeuble de mense qu'occupaient autrefois les Capucins, et hier encore occupé par les bureaux de l'évêché et les prêtres auxiliaires ;

3^o L'ancienne école cléricale, à Saint-Georges.

4^o L'ancien séminaire de Sarlat ;

5^o Le grand séminaire de Périgueux, construit par la générosité catholique sur un terrain qu'une loi avait autorisé à vendre à l'évêché ;

6^o Le petit séminaire de Bergerac bâti, comme le grand séminaire, avec les libéralités des prêtres et des fidèles ;

7^o La caisse de retraites des prêtres âgés du diocèse, alimentée, depuis tant d'années, par les apports prévoyants du clergé, soucieux de s'assurer le pain de la vieillesse, œuvre qui n'est pas actuelle, celle-ci, étant de tout point similaire aux œuvres laïques de retraites et de mutualités.

La sommes globale représentant, moins l'évêché, ces immeubles et ces œuvres, arrive au chiffre de 1,625,000 francs."

Loi libérale !

Un séquestre a été nommé à la basilique du Sacré Cœur de Montmartre, par arrêté préfectoral du 13 décembre 1906 ; il s'est borné jusqu'ici à enjoindre aux locataires de certaines dépendances de la basilique de verser entre ses mains les loyers échus au 1^{er} janvier. Le gouvernement ne paraît pas encore fixé sur l'attribution définitive du monument. Ce premier acte suffit à mettre en lumière la thèse à laquelle il s'est arrêté. Il considère la basilique du Vœu national comme faisant partie de la mense archi-épiscopale, comme un établissement public du culte.

Un pourvoi a été formé devant le Conseil d'Etat en annulation de l'arrêté constituant séquestre.

— : o : —

Les ballons proscrits des Pays-Bas

Le Parlement hollandais, dit-on, prépare un projet de loi qui interdira aux ballons l'accès du territoire batave.

Tout ballon engagé au-dessus du territoire batave devra obéir immédiatement aux signaux (1) qui lui seront faits et reprendre terre pour que son pilote puisse s'entendre condamner.

A ce compte-là, les ballons feront bien de rester en l'air, comme c'est leur vocation, jusqu'à ce qu'ils trouvent un sol plus clément que celui de la belle Hollande.

NOTES et CRITIQUES

LES PRETENDUS HERITAGES RE-
GUEILLIS PAR LE PAPE.

Au Vatican, on constate un vrai complot de divers correspondants de certaines agences, spécialement d'Amérique, qui répandent des nouvelles fantaisistes au sujet de prétendus dons et héritages dont aurait bénéficié le Saint-Siège.

Selon ces racontars, les héritages du cardinal Tripepi et de Mgr Adami rapporteraient au Pape une couple de millions.

L'empereur d'Autriche et le cardinal primat de Hongrie auraient envoyé chacun quatre cent mille couronnes pour le clergé français.

Dans le même but, la revue romaine *Civiltà Cattolica* aurait récolté une somme énorme. Enfin, des milliardaires américains auraient fait parvenir de grosses sommes.

Le but de ces nouvelles est naturellement de faire croire aux catholiques du monde entier qu'il est désormais inutile d'envoyer leur abole au Saint-Siège. Or, la vérité est que les héritages Tripepi et Adami n'atteignent aucunement le chiffre indiqué. En outre, le premier n'est pas destiné au Saint-Siège, mais à des œuvres déterminées et le second retournera très probablement à la famille.

Quant aux dons de l'Autriche-Hongrie et de l'Amérique, ils sont de pure invention. Enfin, la somme récoltée par la *Civiltà Cattolica* n'atteint que quelques milliers de dollars.

On remarque au Vatican que ce complot, tendant à montrer le Saint-Siège richissime pour le compromettre, est ourdi par ceux-là mêmes qui, dans le même but et par un moyen contraire, affirmaient que la papauté était réduite à la compromettante humiliation de réclamer au gouvernement italien les trois millions fixés par la loi des garanties.

ILS SE LOGENT !

On lit dans la *Franco-Maçonnerie Démocratique* :

" On sait que le Grand Orient de France vend son hôtel. L'Etat lui en offre 1,300,000 francs pour y établir une station téléphonique. Les personnes interposées qui constituent la Société Immobilière de la rue Cadet sont chargées de cette transaction illégale.

Nous apprenons que, de leur côté, les Ecossais de la rue Rochechouart se préparent à déménager. Mais si le Grand Orient en est encore à chercher auprès des liquidateurs un bien de Coegrégation, pour y loger ses pénates, nous savons que les loges du F. Mesureur auraient trouvé ce qui leur convient.

C'est dans l'ancien couvent des Franciscains de la rue des Puteaux, aux Batignolles. La chapelle qui représente une dépense de \$100,000, offerte par une dame généreuse, deviendra le temple d'Hiram.

Ainsi commencent à se réaliser les prédictions du F. grand commandeur Blatin. "

VERS LE COLLECTIVISME

Le gouvernement actuel de la France est la passerelle qui conduit au collectivisme. Ainsi pense et dit le leader de la *République Française*, journal radical :

" Le ministère actuel n'est pas le rempart qui nous sépare du collectivisme, il est la passerelle qui nous y conduit. Qu'on le renverse ou qu'on ne le renverse pas, cela n'a pas une importance démesurée ; on sait trop que celui qui le suivra, s'il n'est pas pire, ne sera pas meilleur ; mais à ceux qui affecteraient de ne pas voir ce qu'il fait, et de ne pas comprendre où il nous mène, qui renonceraient à préparer contre lui la résistance de l'opinion publique, qui ne trouveraient, en face de lui, d'autre inspiration que de garder une attitude humiliée jusqu'à l'abdication, sinon résignée jusqu'à la complaisance, il faudrait rappeler, avec une parole mémorable

et forte, que l'histoire hait les dupes et qu'elle les met au rang des complètes. "

A PROPOS DES CULTUELLES

Les cultuelles ou associations paroissiales sont d'origine protestante.

Autrefois, les biens d'Eglise étaient propriété de l'Eglise, prise dans le sens le plus large. Par suite de cette connexion, l'évêque était le représentant et l'administrateur des églises et de leurs biens. Chez les protestants, au contraire, le pouvoir spirituel réside dans l'ensemble des fidèles, et les pasteurs ne sont que les délégués de la croyance de la masse. L'Eglise protestante n'est donc pas comme l'Eglise catholique une Eglise constituée sur l'unité de croyance. Alors que la fondation d'une cultuelle protestante avec église et desservant dépend de la volonté commune de ses adeptes, l'érection d'une église catholique est le fait de la constitution de l'Eglise et de sa mission divine. Au commencement du XIXe siècle, sans tenir compte de cette importante distinction, on fit l'essai dangereux de reconnaître aux cultuelles, en général, le droit de propriété des biens des églises locales. On greffait ainsi une idée protestante sur la sève catholique. Mais l'Eglise a toujours réprouvé les cultuelles. Quand elle les a subies, c'était à des conditions qui diminuaient considérablement les pouvoirs des cultuelles et en changeaient notablement la nature.

LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME EN
BELGIQUE

A la suite d'une intense propagande antialcoolique organisée dans les écoles, il y a actuellement plus de 400,000 élèves qui ont pris l'engagement d'honneur de ne jamais boire d'alcool.

Cette propagande, qui date de plusieurs années déjà, a puissamment contribué à la diminution de la consommation de l'alcool, tombée en cinq années de 2.22 gallons par habitant et par année à moins de 1.33 gallon.

HEROISME DES ENFANTS CHRETIENS

La presse catholique d'Europe a salué d'une juste admiration le courage des enfants polonais qui, malgré de durs châtiments, refusaient de renier les traditions de leurs pères et de renoncer à la récitation de leurs prières en langue nationale.

Les enfants de France luttent avec autant de courage contre la tyrannie de leurs instituteurs athées. En voici un exemple qui nous arrive des Vosges :

Il y a quelques jours l'école communale du Val-d'Ajol a été le théâtre d'un véritable abus de pouvoir, d'autant plus odieux qu'il a été commis à l'égard de jeunes enfants, et qu'en outre il s'attaquait à la liberté de conscience.

Quatre élèves se présentèrent à l'école, le 20 décembre, portant un crucifix sur la poitrine. L'instituteur somma les quatre enfants de faire disparaître les crucifix. Très crânement, ils refusèrent. L'un d'eux même répondit : " Mon crucifix remplace celui qu'on a chassé des écoles. "

Furieux d'être tenu en échec par de jeunes élèves, l'instituteur les renvoya pour un mois.

Les enfants et les parents sont disposés, assure-t-on, à tenir bon.

HEURES DE BUREAU

A l'avenir, afin d'accommoder les personnes qui désireraient communiquer personnellement avec notre Directeur, M. Bégin aura des heures de bureau, à 66 Notre Dame Est : de 2 h. à 4 h., tous les jours excepté le samedi et le dimanche. Il va sans dire que, en outre, aux heures habituelles, il y aura toujours quelqu'un à nos bureaux, pour gérer les affaires ordinaires d'administration et de rédaction.

PROTESTATION DE VARENNES

Dimanche dernier, la population de Varennes se pressait dans la salle des séances du Collège Saint-Paul. Là, elle fut témoin de ce que peut faire la jeunesse canadienne-française sous la direction de maîtres habiles et compétents.

Les élèves des différentes classes passèrent sur le théâtre pour subir un examen sévère sur la langue anglaise.

Les efforts de cette vaillante et intéressante jeunesse furent couronnés de succès.

Traduction, lecture, calcul rapide, sténographie anglaise, clavographie et le débat qui termina cette séance furent salués par des applaudissements prolongés. L'accent et la bonne prononciation des élèves furent remarqués chez les plus jeunes comme chez les plus avancés. Le docteur P. Geoffrion se fit l'interprète de l'assemblée en disant que si on attaqua le collège Saint-Paul, c'est parce qu'on voyait en lui une des têtes de l'enseignement commercial dans la province de Québec. C'est vraiment surprenant, dit-il encore, de voir si bel accent chez tous les élèves et de les entendre discuter avec autant d'aplomb dans la belle langue de Shakespeare.

La population vit dans tout cela une belle et noble protestation contre les avances injurieuses d'une certaine feuille publique, protestation qui se traduisit par une motion de l'assemblée proposée par le docteur P. Geoffrion, secondée par messieurs N. Beauchemin, docteur et maire du village ; S. Messier, maire de la paroisse et acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

Le jury se composait du révérend J. Charette, curé ; du cher frère Directeur du collège, Olippius, et des MM. suivants : le docteur U. Beauchemin, maire, S. Messier, maire ; le seigneur L. H. Massue ; P. Geoffrion, docteur ; P. Bain, marchand, et J. Jodoin.

PROGRAMME

1. OUVERTURE, *Bridal Rose*, Orchestre
2. TRANSLATION 2^e classe
3. CHŒUR, *The Harp*, Cl. du collège
4. READING 1^{re} classe
5. DÉCLAMATION, *Never Mind*
Look and Aloft, Cl. d'affaires
6. RAPID ARITHMETIC, 1^{re} classe
7. CHŒUR, *The dear little*
Shamrock, Collège
8. SHORTHAND & TYPE-
WRITING Cl. d'affaires
9. ORCHESTRE, *Martha*
10. DEBATE

Resolved: that
City Life is preferable to Country Life

- | | |
|---------------|----------------|
| Leboeuf A. 08 | Massue H. 08 |
| Grenier A. 08 | Collette L. 08 |
| Leduc G. 08 | Dubois H. 08 |
| Browne A. 08 | Provost G. 07 |
| Eastman F. 08 | McGinty J. 09 |
| Paquet D. 06 | Belleau E. 06 |

11. PIANO SOLO, *El Capitan*, L. Sicard
12. DÉCISION DE MM. LES JUGES
13. SORTIE, *Honneur*, Orchestre

L'Angleterre devient sobre

La statistique tend à démontrer qu'à mesure que le commerce et l'industrie britanniques grandissent en prospérité, la consommation de l'alcool et de la bière diminue.

C'est pour la consommation de la bière surtout que les chiffres sont éloquentes. La population du Royaume-Uni consommait en 1899 la quantité formidable de 32 gallons 28 par tête. Depuis lors, la consommation est allée en décroissant : En 1900, 31 gallons 48, en 1901, 30.66 ; en 1902, 30.34 ; en 1903, 29.51 ; en 1904, 28.44 ; en 1905, 27.90. Ces chiffres représentent une diminution de 5½ gallons environ par tête en sept ans.

M. l'abbé J.-C. St-Amand, succède à feu l'abbé Filion, à la cure de Saint-Jean-Baptiste de Manitoba.

Trilogie

La franc-maçonnerie française, par l'organe d'un orateur officiel, vient de déclarer qu'elle poursuit un triple but :

1^o L'émancipation politique du peuple par le suffrage universel, impliquant la souveraineté absolue du nombre ;

2^o L'émancipation morale du peuple par l'éducation laïque et obligatoire, destinée à ruiner toute idée religieuse et à ériger la libre-pensée en irrégion d'Etat ;

3^o L'émancipation économique du peuple par l'abolition du régime capitaliste et l'avènement du socialisme.

Cette trilogie, dont tous les facteurs se tiennent et se prêtent un mutuel appui, n'est pas l'apanage exclusif de la démocratie française.

Elle constitue le fond même de l'esprit révolutionnaire contemporain et se retrouve dans la plupart des pays européens et américains, sauf quelques nuances et quelques disparités d'accentuation.

L'ensemble du programme appartient en propre au socialisme cosmopolite et comporte la réalisation intégrale de ses plans de rénovation sociale.

Mais il n'y a pas à s'y tromper : le libéralisme maçonnique s'oriente de plus en plus dans la même direction.

Sur l'organisation scolaire, par exemple, sur le but antireligieux à poursuivre par l'éducation populaire, sur la nécessité de combattre, en attendant qu'on puisse le supprimer, tout enseignement rival, imprégné d'un caractère confessionnel, l'accord est depuis longtemps complet entre les socialistes et les libéraux. C'est le trait d'union le plus solide et le plus naturellement indiqué entre les deux groupes. Sur ce terrain, ils ne doivent plus chercher à se rapprocher, puisque, dès à présent, ils se contendent.

De même, en matière de législation électorale, le libéralisme dérive de plus en plus, en Europe surtout, vers le suffrage universel, et, tout en prétendant continuer à défendre la liberté, il adopte l'outillage du despotisme. A peine quelques récalcitrants, quelques vieux grognards résistent-ils encore ; mais leurs rangs s'éclaircissent de jour en jour et, grâce à la poussée qui les envahit, ces traînards devront bien finir par se soumettre ou par se démettre. On l'a dit avec raison : il est dans la destinée du libéralisme de pencher toujours plus à gauche et la sagesse des nations nous apprend que l'arbre tombe du côté où le vent l'a fait pencher.

Le mouvement catholique
et politique à l'Étranger

L'EGLISE EN ANGLETERRE

Dans le *Catholic Directory* pour 1907, se trouvent des chiffres qui prouvent abondamment que la sainte Eglise catholique a fait, durant l'année dernière, de constants progrès en Grande-Bretagne.

Dans presque tous les diocèses, le nombre des églises, chapelles et stations s'est maintenu tel qu'il était il y a un an ou s'est largement accru ; mais à Southwark (sud de Londres) ce chiffre s'est porté de 180 à 252. Le nombre total des églises et chapelles, en Angleterre et Galles, est actuellement de 1,703 contre 1,640 à la fin de 1905.

Le nombre des prêtres s'est accru de 3,414 à 3,484 ; c'est encore le diocèse de Southwark qui détient le record, avec une augmentation de 31 (494 contre 463). En Ecosse, le nombre des prêtres est monté de 525 à 540, tandis que celui des églises, chapelles et stations n'a pas varié (373) ; il faut ajouter cependant que, dans quelques diocèses, il y a, sous ce rapport une légère décroissance.

Des 4,024 prêtres que l'on compte aujourd'hui en Grande-Bretagne, 2,636 appartiennent au clergé diocésain, et 1,588 au clergé régulier (un grand nombre de ces derniers sont des religieux français exilés). La population catholique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Ir-

lande est évaluée à cinq millions et demi ou cinq millions et trois quarts.

Si l'on y comprend le Canada (dont la population catholique est d'environ 2,650,000 âmes), l'Afrique, l'Australie, l'Inde et toutes les autres possessions britanniques, on arrive probablement à un total approximatif de dix millions et demi de catholiques pour tout l'empire aujourd'hui gouverné par S. M. Edouard VII.

JAPON

Le Japon procède avec une ardeur fébrile à des armements considérables.

" Il n'y a pas moins de 50,000 hommes — écrit le *Sun* qui publie un article sur les préparatifs du Japon — travaillant actuellement dans les deux grands arsenaux militaires du Mikado... Il n'y a pas moins de 85,000 du 90,000 mécaniciens, artisans et travailleurs, concentrés sous les ordres de l'amiral Yamaguchi, dans le magnifique, chantier naval de Kuré, qui, il y a quinze ans, était un pauvre petit village de pêche... "

Et le *Sun* publie le compte rendu de ce qu'un ingénieur qui vient de faire un long voyage d'études au Japon a vu sur tous ces chantiers, dans tous ces arsenaux. Il en ressort que la marine de guerre japonaise devient formidable.

L'ingénieur conclut par ces paroles : " Je doute que les gouvernements étrangers et les peuples aient une notion exacte de l'activité trépidante que le gouvernement du Mikado met à placer le Japon dans un état de défense qui le rende inaccessible à aucune force humaine. "

Un nouveau projet de loi

Le gouvernement français vient de voter un nouveau de loi régissant les réunions publiques et se lisant ainsi :

ARTICLE PREMIER. — Les réunions publiques, quel qu'en soit l'objet, peuvent être tenues sans déclarations préalables et à toute heure.

ART. 2. — Sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi les dispositions des lois des 30 juin 1881, 9 décembre 1905 et 2 janvier 1907.

La *Croix*, de Paris, commentant ces deux articles de loi, dit :

" Il s'agit bien d'une loi de liberté, mais on ne sent pas le souffle de liberté passer au travers de l'esposé des motifs (énoncés par M. Briand) "

" Et même à examiner de près le dispositif, quelque clair, simple et bref qu'il soit, il aurait pu être plus clair, plus simple et plus bref encore, rédigé, par exemple ainsi qu'il suit :

" La déclaration préalable aux réunions publiques est supprimée. "

" Au lieu de cela, le gouvernement a substitué la faculté de déclaration à l'obligation, en attribuant certains avantages à ceux qui useraient de la faculté, en laissant ainsi percer ses préférences pour la déclaration :

" La déclaration, porte, en effet, l'exposé des motifs, subsistera à titre purement facultatif ; au lieu de constituer une sujétion, elle ne sera plus qu'un avantage conféré aux organisateurs de réunions publiques ; elle leur permettra, s'ils le désirent, de former d'avance le bureau qui, si la formalité de la déclaration avait été abolie purement et simplement, aurait dû être, dans tous les cas, élu par l'assemblée elle-même. "

" On le voit, l'avantage conféré à tous est mince et se réduit au droit de former d'avance des bureaux de réunion publique ; c'est qu'il n'est mis en lumière que pour arriver au prétendu avantage donné à la déclaration relative à l'exercice du culte, objet de la véritable préoccupation gouvernementale. "

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface vient de donner avis public de la future érection de deux paroisses à Winnipeg.

Ces deux futures paroisses seront : 1^o La paroisse " Saint-Edouard le Confesseur. " Elle sera à l'ouest de la ville avec pour limites : les rues Nena et Sherbrooke à l'est, et la rivière Assiniboine au sud.

2^o La paroisse de " Fort Rouge " limitée au nord par la rivière Assiniboine, la rivière Rouge à l'est, et les limites mêmes de la ville de Winnipeg au sud et à l'ouest.

Il y aura donc bientôt huit paroisses catholiques à Winnipeg.